



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 7 juillet 2022 (09h35)
Salle Etable-La lombardière**

**DGA Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 35
En exercice	: 35
Présents	: 25
Votants	: 29
Convocation et affichage	: 30/06/2022
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Madame Maryanne BOURDIN

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Sylvette DAVID, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Bruno FANGET, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Patrick OLAGNE, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Damien BAYLE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Brigitte BOURRET (pouvoir à Jean-Yves BONNET), Christian MASSOLA (pouvoir à Denis SAUZE), Martine OLLIVIER (pouvoir à Virginie FERRAND).

Etaient absents et excusés : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Olivier DE LAGARDE, Denis HONORE, Richard MOLINA, Yves RULLIÈRE.

BC-2022-273 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES SDE07 EN TANT QUE MEMBRE POUR LA REALISATION D'AUDIT ENERGETIQUE

Rapporteur : Monsieur Denis SAUZE

Pour donner suite à l'adoption du Décret Tertiaire, de nombreuses collectivités de l'Ardèche propriétaires de bâtiment de plus de 1000 m² devront procéder à des travaux leur permettant de réaliser 60% d'économie. Un audit énergétique leur sera alors nécessaire pour s'assurer de la bonne réalisation de cette obligation.

Dans ce contexte, le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche souhaite constituer un groupement de commandes d'audit énergétique afin de permettre aux acheteurs souhaitant réaliser un audit énergétique, tout en optimisant la procédure de mise en concurrence.

Le groupement de commande est régi par une convention qui définit les règles entre l'ensemble de ses membres.

Il est également précisé que la liste des membres du groupement de commandes sera arrêtée par le SDE 07 fin juin 2022.

Le SDE 07, Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche qui se propose de coordonner et d'exécuter le marché d'audit énergétique, en contrepartie d'une participation financière pour permettre de réaliser une étude énergétique des bâtiments publics.

⇒ Cette participation est égale au montant de l'étude déduction faites des aides perçues par le SDE 07.

La CAO du groupement sera celle du SDE07, coordonnateur du groupement.

VU la délibération du 9 juillet 2020 n° 2020-168 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation au bureau,

VU l'article L2224-34 du Code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention ci-joint en annexe,

DÉLIBÉRÉ

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

AUTORISE l'adhésion de Annonay Rhône Agglo au groupement de commandes constitué par le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche ayant pour objet la réalisation d'audit énergétique.

ACCEPTE les termes du projet de la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation d'audit énergétique.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention de groupement et à transmettre ses besoins, à savoir le détail des bâtiments à auditer.

CHARGE le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de Annonay Rhône Agglo et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution par le SDE 07 de ce groupement de commande.

Fait à Davézieux le : 08/07/22
Affiché le : 12/07/22
Transmis en sous-préfecture le : 12/07/22
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20220707-34071-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du BUREAU
COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET